



## Atouts et avantages du Chèque Santé® pour les sophrologues :

### Une solution favorisant l'accès au bien-être pour tous.

Chèque Santé®, émis par la société Care Labs, est le premier titre prépayé dédié aux prestations et produits de santé non pris en charge par l'assurance maladie.

Reconnu par plusieurs réseaux d'affiliés, Chèque Santé® est un véritable outil de promotion et d'accès aux soins santé souvent délaissés par manque de moyens. Soucieux de s'adresser à toutes les spécialités et de favoriser l'accès à certains soins, Care Labs a décliné Chèque Santé® en plusieurs produits dont Chèque Santé Bien-Être. Adhérer au Chèque Santé Bien-Être en tant que praticien peut contribuer à la promotion de la profession de sophrologue...

#### Chèque Santé®, une solution plébiscitée par les syndicats professionnels



Le Syndicat des sophrologues professionnels regroupant 1100 sophrologues a adhéré au dispositif Chèque Santé Bien-être. Pour les praticiens de cette méthode psycho-corporelle, qui tire son inspiration de différentes techniques de relaxation, **Chèque Santé Bien-Être, un produit de la gamme Chèque Santé®, contribue à faire découvrir à tous les Français la sophrologie.** C'est une opportunité de rendre accessible à tous, des soins permettant de lutter efficacement et sans thérapie médicamenteuse contre le stress, l'anxiété, les phobies, les troubles du sommeil, les problèmes de concentration ou même d'apprentissage pour les enfants ...

**Stéphanie Rolland, ambassadrice sophrologue de Chèque Santé® à Clermont-Ferrand, défend les bienfaits de la sophrologie pour les salariés** « Grâce à la sophrologie il est possible de **gérer son stress et ses émotions, de renforcer sa confiance, d'aider à une meilleure concentration dans son travail et aussi de s'exprimer en public.** La sophrologie est également un formidable moyen d'apaiser ses douleurs, etc. Autre atout majeur, la sophrologie peut réduire la consommation médicamenteuse, atténuer les symptômes et améliorer la qualité de vie durablement. » Ce sont autant d'atouts qui font que la sophrologie et le dispositif Chèque Santé Bien-Être sont complémentaires.

**Stéphanie Rolland** explique pourquoi elle croit au dispositif « Le dispositif Chèque Santé® est une formidable opportunité pour les salariés des entreprises adhérentes car **il offre d'une part la possibilité de suivre des séances de sophrologie pour mieux vivre au quotidien et par effet boule de neige pour mieux vivre dans son entreprise et d'autre part, il permet aux salariés de s'offrir des séances qui ne sont pas accessible à tous** ».

**Nathalie Vallet, ambassadrice sophrologue de Chèque Santé® dans la région lyonnaise, fait elle aussi partie de ceux qui croient fortement aux bienfaits de ce dispositif et encourage ses collègues praticiens à y adhérer.** *« En tant que sophrologue, j'organise des journées « tarif libre » et des sessions de groupes à bas prix, afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à la sophrologie et au bien-être. J'ai souhaité adhérer à Chèque Santé Bien-être, dans la logique de ne pas soumettre la prévention santé à des contraintes financières mais bien de permettre de se concentrer sur soi »*

Nathalie Vallet est convaincue que le dispositif va promouvoir la pratique de la sophrologie à grande échelle *« Mon adhésion à Chèque Santé® représente également pour moi une sorte de promotion de la sophrologie et des médecines complémentaires : des méthodes holistiques de plus en plus plébiscitées et pourtant encore trop peu prises en charge par les mutuelles et pas du tout par la Sécurité Sociale. »*

### Chèque Santé® au service de la démocratisation de la sophrologie

**Encouragée par les praticiens, cette solution santé doit devenir incontournable sur le territoire pour démocratiser tous les soins de prévention alternatifs.**

**Le bien-être des Français est au cœur du Chèque Santé Bien-Être puisqu'il offre à tous un moyen d'accéder plus facilement à des soins souvent réservés à une minorité.** Comme le souligne Nathalie Vallet *« Cette belle initiative de Care Labs représente, à mon sens, une réelle évolution vers une meilleure qualité de vie, dans laquelle tous les acteurs sont gagnants ! »*

Cette préoccupation prend aussi forme dans les entreprises, notamment impliquées dans une politique RSE. Conscientes que la santé constitue un véritable enjeu sociétal et un réel facteur de compétitivité, les entreprises se préoccupent de plus en plus du bien-être de leurs salariés. Un salarié en bonne santé est un salarié dont la productivité sera sans appel, comme le constate Nathalie Vallet *« Je ne suis pas surprise que les entreprises modernes aient de plus en plus envie d'investir dans la santé et le bien-être de leurs collaborateurs, gageant sur la sérénité et le bien-être pour une présence et une motivation ré-investies ».*

### A propos de Care Labs - Chèque Santé®



CARE LABS conçoit, déploie et gère, pour les entreprises, les collectivités et les mutuelles, des produits prépayés et des services dédiés à la prévention santé.

Acteur de l'innovation sociale, CARE LABS émet Chèque Santé®, 1er titre prépayé réservé au financement des prestations de prévention santé et véritable compte santé personnel, entièrement dématérialisé.

Chèque Santé Sport et Chèque Santé Bien-Être, sont des dispositifs particulièrement adaptés au maintien en bonne santé. Outil de management social innovant, il facilite l'accès à la santé pour tous. Responsable, le bénéficiaire devient acteur de sa santé et dispose d'un pouvoir d'achat supplémentaire consacré à la prévention.

[www.chequesante.com](http://www.chequesante.com)

**Chiffres clés:**

- 35 % des Français renoncent aux soins par manque de moyens
- 600€/ an restent à la charge des ménages après remboursement
- 300 000 professionnels de santé et thérapeutes (sophrologues, ostéopathes, psychologues, nutritionnistes...) ne sont pas remboursables

**Séverine Oger**[severine@escalconsulting.com](mailto:severine@escalconsulting.com)

Tel : 01 44 94 95 71

**Contacts presse****Olivia Lebeau**[olivia@escalconsulting.com](mailto:olivia@escalconsulting.com)

Tel: 01 44 94 95 72